



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet TSW South Bundle Prime Consultant	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-171285/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client R.076951.138	Date 2016-10-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-041-2215	
File No. - N° de dossier PWL-6-39078 (041)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-08	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chan, Ricky	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl041
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5276 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Various Locations Trenton, ON X1X 1X1	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 à la demande de propositions (DDP) vise à :

- (A) Modifier la DDP; et
 - (B) Répondre aux questions concernant cette demande de propositions.
-

SECTION A – MODIFICATIONS À LA DEMANDE DE PROPOSITION

- 1) À l'annexe AA – Énoncé de Projet, 1.4 Description des emplacements (indiqués au présent Énoncé de projet), 1.4.1 Emplacement A : Reconstruction du barrage 1 à l'écluse 1 et restauration de l'écluse 1 à Trenton, 1.4.1.2 Portée des travaux :

SUPPRIMER : ligne c) dans sa totalité.

INSÉRER :

"C) La construction du nouveau barrage doit tenir compte de la future usine de production d'électricité."

- 2) À l'annexe A – Énoncé de projet, 1.4 Description des emplacements (indiqués au présent énoncé de projet), 1.4.1 Emplacement A : Reconstruction du barrage 1 à l'écluse 1 et restauration de l'écluse 1 à Trenton, 1.4.1.2 Portée des travaux :

INSÉRER :

Sous la section commençant par « La conception du barrage 1 doit tenir compte des éléments particuliers du site suivants : », ajouter le nouveau paragraphe suivant :

- « Un nouveau tablier du barrage convenant pour la circulation de véhicules, l'entretien et pour les visiteurs adapté pour l'accès par les véhicules d'entretien du ministère client avec grue montée sur plateforme ou avec des grues mobiles capables de soulever et de transporter une vanne-segment hors du barrage pour l'entretien (ou par une grue de construction lors de la construction). »

- 3) À l'annexe A – Énoncé de projet, 1.4 Description des emplacements (indiqués au présent énoncé de projet), 1.4.1 Emplacement A : Reconstruction du barrage 1 à l'écluse 1 et restauration de l'écluse 1 à Trenton, 1.4.1.2 Portée des travaux :

INSÉRER :

Après le paragraphe commençant par « Restauration de l'écluse 1 et d'autres ouvrages connexes. », insérer ce qui suit :

« Il est prévu que les travaux comprendront de la coupe et du resurfaçage pour la plupart des murs de guidage, du monolithe supérieur et des murs du sas de l'écluse. Par ailleurs, il est prévu

qu'il faudra démolir et reconstruire le monolithe inférieur en raison de sa détérioration avancée. En plus du travail sur l'écluse et les murs de guidage, il est prévu qu'il faudra effectuer une coupe et un resurfaçage similaires sur une partie des murs du sas de l'écluse aval, alors que l'on se contentera de démolir les sections restantes. Il faudra récupérer et réinstaller les portes en bois, les assemblages et les ancrages des goujons de porte d'écluse, les assemblages de pivot inférieurs des portes, et l'équipement mécanique connexe existants. »

- 4) À l'annexe A – Énoncé de projet, 1.4 Description des emplacements (indiqués au présent énoncé de projet), 1.4.1 Emplacement A : Reconstruction du barrage 1 à l'écluse 1 et restauration de l'écluse 1 à Trenton, 1.4.1.2 Portée des travaux :

Avant le paragraphe commençant par « Démolition et retrait du site du barrage et de ses ouvrages connexes existants, et construction d'un nouveau barrage de remplacement avec un système de vannes-segments », insérer le titre de paragraphe :

INSÉRER :

« Résultats attendus et produits à livrer de la construction »

- 5) À l'annexe A – Énoncé de projet, 1.4 Description des emplacements (indiqués au présent énoncé de projet), 1.4.6 Emplacement F : Écluses 11 et 12 de Ranney Falls – Restauration des portes et vannes des écluses, 1.4.6.2 Portée des travaux :

INSÉRER : (après le deuxième paragraphe)

« Au moment du remplacement des charnières, il faudra inspecter les pivots inférieurs de la porte n° 1, et les réparer au besoin. On s'attend à ce que le pivot ou les platines du pivot, ou les deux, soient endommagés en raison du mouvement qui s'est produit lorsqu'il y a eu défaillance de la porte. »

- 6) À l'annexe AA – Énoncé de Projet, 1.4 Description des emplacements (indiqués au présent Énoncé de projet), 1.4.8 Emplacement J : Réparations du béton dans le secteur sud, 1.4.8.1 Écluses 15, 16 et 17 de Healey Falls, 1.4.8.1.2 Portée des travaux :

SUPPRIMER :

« Un troisième objectif connexe envisagé par Parcs Canada est le remplacement futur de la cabine de manœuvre des écluses 16 et 17 par une nouvelle cabine qui répondra aux besoins des exigences opérationnelles et d'entretien et règlera tous les problèmes d'accessibilité du public. La portée de la construction n'a pas encore été mise au point ou financée et est à l'examen afin de faciliter la conception de la restauration de l'écluse pour assurer la compatibilité avec ce futur projet potentiel. »

- 7) À l'annexe AA – Énoncé de Projet, 3.5 Phases d'après-conception, 3.5.3 Phase de construction, 3.5.3.2 Tâches:

INSÉRER :

« 27. Fournir un représentant permanent sur place qui :

- i. aidera à l'exécution des tâches de construction et d'administration du contrat;
- ii. inspectera toutes les phases des travaux en cours afin de porter à l'attention de l'entrepreneur, après vérification auprès de l'expert-conseil et du représentant du Ministère, tout écart entre les travaux, les documents contractuels, le calendrier et les méthodes et pratiques de construction acceptées;
- iii. aidera TPSGC à assurer la prompte mise en œuvre par l'entrepreneur de toutes les mesures correctives acceptées par écrit par le représentant du Ministère, et émettra une confirmation écrite de leur achèvement à l'intention de l'expert-conseil, du représentant du Ministère et de l'entrepreneur.
- iv. conservera et soumettra au représentant du Ministère un registre quotidien détaillé et descriptif de toutes les inspections, des participants sur place, des observations, de l'état d'avancement des travaux, de l'équipement et des travailleurs, des quantités de matériel, des conditions du site, des conditions météorologiques et des situations imprévues sur le site. De plus, le même jour de chaque semaine, il publiera un sommaire hebdomadaire en version électronique, qui comportera les photographies pertinentes et sera au format acceptable pour le représentant du Ministère et l'expert-conseil;
- v. élaborera tout autre rapport ou enquêtes hebdomadaires nécessaires pour présenter des renseignements complets au représentant du Ministère;
- vi. vérifiera les quantités de matériaux reçues et consignera l'avancement des travaux au moyen de photographies (les fichiers numériques seront transmis à TPSGC);
- vii. communiquera avec l'entrepreneur de façon officielle (par écrit au besoin) et avec l'expert-conseil lorsque des mesures devront être prises par ce dernier (instructions, précisions, demandes, autorisations de modification, etc.);
- viii. sur le chantier, tiendra à jour un inventaire complet des documents et des dossiers de construction pour le représentant du Ministère, l'expert-conseil et lui-même;
- ix. interrompra les travaux en cas d'urgences et communiquera avec les services de sécurité ou d'urgence en cas d'urgences liées à la circulation ou à la sécurité publique;
- x. assurera la surveillance et le respect de l'environnement pendant la construction. »

SECTION B – QUESTIONS ET RÉPONSES

#	Question	Réponse
24	Veillez confirmer si les ingénieurs civils et des structures spécialisés dans les barrages	Bien que le chef d'équipe principal en génie civil et des structures ainsi que les deux (2)

	<p>peuvent être, soit à titre de chefs d'équipe principaux supplémentaires et/ou membres de l'équipe d'ingénierie, des sous-traitants du soumissionnaire.</p>	<p>membres de l'équipe dont les noms ont été soumis aux fins d'évaluation à la section Exigences de présentation et évaluation des propositions (et à l'annexe A, Formulaire d'identification des membres de l'équipe) doivent être des ressources internes de la société proposante, les membres supplémentaires de l'équipe d'expertise-conseil en génie civil et des structures peuvent être des ressources internes ou des sous-experts-conseils de la société proposante. La DDP a comme exigence obligatoire que le chef d'équipe principal en génie civil et des structures et deux (2) membres d'équipe qui ont été identifiés et cotés soient des ressources internes du proposant. Il est toutefois compréhensible que l'équipe d'expertise-conseil puisse nécessiter du personnel supplémentaire pour aider à exécuter le mandat de ce projet; c'est pourquoi le personnel de soutien en génie civil et des structures non coté peut provenir des ressources internes de la société proposante ou être des sous-experts-conseils.</p> <p>Comme le chef d'équipe principal et les membres de l'équipe d'ingénierie vont effectuer les travaux de génie civil et des structures et/ou de gestion pour ce projet, tous les travaux de conception en génie civil et des structures doivent être examinés et estampillés par les ingénieurs en génie civil et des structures internes identifiés et cotés dans la présentation de proposition technique.</p>
25	<p>La portée des travaux pour Campbellford et Crowe Bay semble faire partie de l'appel d'offres numéro EQ754-171034/A. Les services requis en SR 10, Appel d'offres, évaluation des soumissions et attribution du contrat de construction, en SR 11, Services de conception durant la construction et en SR 14, Services après la construction faisaient partie de la portée des travaux pour Campbellford. Pourquoi ces travaux sont-ils répétés dans cette nouvelle demande?</p>	<p>La portée des services aux termes de l'appel d'offres EQ754-171034/A en SR 10, SR 11 et SR 14 doit permettre d'offrir des services de soutien à l'expert-conseil principal associé au travail qui a été conçu dans le cadre de ce contrat. Comme on le mentionne à la section 1.3 (page 11), l'expert-conseil principal sera responsable des services liés à l'appel d'offres, l'administration des contrats, la construction et les services après la construction.</p>

26	Le remplacement des portes d'écluse en aval nécessite-t-il des travaux sur le matériel d'exploitation?	L'objectif est de réutiliser le système hydraulique fonctionnel en place, à l'exception des vérins hydrauliques qui activent les portes. Dans le cadre de l'enquête sur place, l'expert-conseil devra veiller à ce que le système hydraulique fonctionnel existant soit adéquat pour l'activation des nouvelles portes.
27	Après l'attribution du contrat, est-ce que des renseignements seront fournis sur la conception des ancrages de la porte de Sault Ste. Marie?	La conception du remplacement des maillons de jonction et des ancrages des goujons de porte de Sault Ste. Marie, ainsi que les études connexes, seront mises à la disposition du soumissionnaire retenu. Clarification : Dans l'énoncé du projet, les références au remplacement de la charnière de la porte en acier font référence au remplacement des maillons de jonction et des ancrages des goujons de la porte en acier.
28	Serait-il possible d'envisager des vannes levantes en acier plutôt que des vannes à segment pour le déversoir du barrage 1?	Dans le cadre de l'étude de définition pour le barrage 1, il est possible de présenter des options pour des vannes levantes en acier et des vannes à segment, et la décision finale sur le type de portes sera prise en fonction de l'examen des avantages et des impacts financiers.
29	Quelles sont les dimensions normalisées des vannes à segment? Sont-elles les mêmes que celles à Campbellford?	Les vannes à segment qui sont actuellement utilisées sur la voie navigable font 15,24 m (50 pi) de largeur.
30	Il a été discuté de privilégier le même type de vanne que celles qui sont installées au barrage 31 de Buckhorn. S'agit-il de vannes-segments Tainter de forme lenticulaire? Peut-on confirmer cette information et, dans l'affirmative, à quels emplacements? Le cas échéant, existe-t-il des dessins de disposition générale et peut-on les recevoir? Ce ne sont pas des types de vannes courants.	Le barrage Buckhorn est le seul barrage sur la voie navigable possédant des vannes Tainter de forme lenticulaire. Ce type de vanne peut être proposé pour la conception; la décision finale quant au type de vanne sera prise en fonction de l'examen des avantages et des impacts financiers.
31	Pourquoi est-ce qu'on mentionne la réhabilitation ou la construction d'un nouveau barrage en 1.4.1.2 c) pour la portée des travaux au barrage 1 alors que son remplacement semble mentionné partout ailleurs dans cette section?	La référence à la réhabilitation du barrage 1 est une erreur et sera supprimée. Le projet vise à remplacer le barrage. Cet article de l'énoncé de projet a été mis à jour dans la section A ci-dessus.

32	Pour ce qui est du barrage 6 à l'emplacement C, il n'est aucunement mentionné d'ajouter des niches en amont pour la conversion de l'évacuateur de surface en vannes levantes mécaniques. Faudrait-il ajouter ces travaux à la portée?	Les nouveaux évacuateurs à vannes mécaniques doivent être équipés de niches de service en amont.
33	Pouvons-nous nous attendre à ce que les écluses visées par les travaux de réhabilitation soient asséchées pour permettre l'accès complet à ces écluses et leur inspection avant de procéder aux étapes des études conceptuelles et de l'élaboration de la conception?	Au besoin, les écluses à réhabiliter peuvent être complètement asséchées pour permettre d'y accéder et de les inspecter.
34	Quel type de vanne de garde est en place à l'emplacement C? Est-ce que TPSGC exige un type particulier de vanne de remplacement? À l'occasion de la visite des lieux, on a mentionné que des poutrelles de vannage en bois ordinaires seraient installées avec une grue mobile. Le cas échéant, pourquoi y a-t-il un poste pour son remplacement?	La vanne de garde en place à l'emplacement C est une « vanne de garde à tablier pivotant » que l'on faisait pivoter sur l'entrée du canal pour permettre l'installation de batardeaux. Pour la nouvelle vanne de garde, l'expert-conseil doit présenter des options pour divers systèmes potentiels dans le cadre de l'étape d'étude de définition. Une option possible serait des « batardeaux ordinaires installés avec une grue ». La décision finale quant à la conception sera prise en fonction de l'examen des avantages et des impacts financiers.
35	À l'alinéa 1.4.6.2 de la portée des travaux pour les écluses 11 et 12, on indique de réhabiliter ou remplacer les vannes existantes et aussi de remplacer les six (6) vannes centrifuges par le même type de vanne ou par un nouveau concept de vanne. Doit-on conclure qu'il faudra remplacer toutes les vannes et non pas les réhabiliter?	Oui, toutes les vannes cylindriques (vanne non centrifuge) doivent être remplacées. Dans le cadre de l'étude de définition, l'expert-conseil devrait au minimum proposer une option pour de nouvelles vannes, similaire à ce qui existe déjà, mais avec des matériaux modernes, et une autre option utilisant une conception recommandée par l'expert-conseil.
36	A-t-on déjà remplacé des portes d'écluse en bois par des portes en acier sur la voie navigable Trent-Severn? Le cas échéant, existe-t-il des dessins de ces portes en acier?	Oui, les portes en bois ont été remplacées par des portes en acier sur la voie navigable. Le dessin de ces portes peut être mis à la disposition du soumissionnaire retenu. L'expert-conseil devra incorporer la nouvelle conception des maillons de jonction et des ancrages des goujons dans les plans de remplacement de la porte.
37	Existe-t-il des dessins de la vanne de type guillotine récemment installée à l'écluse 9 de Meyers?	En cas de besoin, le dessin des nouvelles vannes de type guillotine à l'écluse 9 de Meyers peut être mis à la disposition du soumissionnaire retenu.

38	Faut-il remplacer les charnières des portes des écluses 8, 9 et 10?	Oui, dans le cadre des travaux visant à remplacer les portes en bois inférieures par de nouvelles portes en acier, de nouvelles charnières supérieures ainsi que les maillons de jonction et les ancrages des goujons, et un pivot inférieur seront nécessaires. Les travaux impliqueront aussi l'utilisation de béton pour la reconfiguration des pierres angulaires, l'installation d'une poutre verticale de contact pour prévoir un joint le long du bord vertical de la porte et une modification du seuil.
39	Aucune liste de la documentation existante n'est fournie à l'annexe AA de la DDP. Est-ce qu'une telle liste existe?	Non.
40	Est-il possible de consulter les données d'enquête disponibles (rapports géotechniques, carottage et résistance du béton, bathymétrie) obtenues lors des inspections récentes?	Les enquêtes/rapports et travaux topographiques et bathymétriques seront communiqués au soumissionnaire retenu. Remarque : un relevé topographique et bathymétrique est disponible uniquement au barrage 1.
41	À l'alinéa 1.4.1.2, p. 23 : prière d'expliquer ce que l'on veut dire par « afin que la première réparation majeure ne soit pas nécessaire avant au moins 50 ans », à la section « Réhabilitation de l'écluse 1 et autres structures connexes ».	Les travaux de réhabilitation et leur conception doivent être tels que la structure ne nécessitera pas de travaux de réparation majeurs avant au moins 50 ans, une fois réhabilitation de l'écluse terminée.
42	À l'alinéa 1.4.1.2, p. 23 : Qui est responsable de la conception des barrières d'atténuation requises pour la carpe asiatique?	Les travaux du programme de travail concernant la section sud de la VNTS et ce contrat <u>ne prévoient pas</u> de travaux de conception ou connexes associés à une barrière pour la carpe asiatique au canal à écluses inférieur.
43	À la DDP, on déclare que la « conception, l'installation et l'enlèvement des batardeaux et tout autre ouvrage temporaire » fait partie de la portée (c.-à-d. p. 24 et 27). D'après ce que nous comprenons, l'expert-conseil principal est responsable de préparer les critères de conception et de les présenter à l'entrepreneur, mais c'est l'entrepreneur qui est responsable de préparer la conception détaillée des ouvrages temporaires. Prière de confirmer notre compréhension de cet élément.	Remarque : La référence « Conception, installation et enlèvement des batardeaux et de tous les autres ouvrages temporaires » se trouve sous le titre « Résultats attendus et produits à livrer de la construction »; elle fait référence au travail que le directeur des travaux/l'entrepreneur doit exécuter.

44	Lorsque le remplacement d'une structure de barrage est envisagé, prière de confirmer si la nouvelle structure doit conserver la même apparence générale que la structure à remplacer ou s'il est possible de la modifier (p. ex. nombre de pertuis, dimensions et forme d'ensemble des piliers, l'alignement, etc.).	Lorsque cela est possible et que l'exige l'examen de la GRC, les nouvelles structures doivent conserver l'aspect général des structures d'origine. Le nombre de pertuis, les dimensions et la forme des piliers doivent être conçus de façon à répondre aux exigences techniques de la structure.
45	Pour ce qui est du barrage 8 de Meyers à l'écluse 9 de l'emplacement D, prière de fournir le schéma uniligne du système électrique existant et la disposition du bâtiment de commande.	Les schémas unilignes du système électrique existant ne sont pas disponibles actuellement. L'expert-conseil devra se familiariser parfaitement avec le système électrique dans le cadre des travaux d'inspection/d'enquête sur place.
46	Est-il possible d'obtenir des photos ou des vues aériennes des emplacements de la section Sud montrant les limites de propriété de l'Agence Parcs Canada?	Les limites de la propriété de Parcs Canada, pour les divers emplacements visés, seront mises à la disposition du soumissionnaire retenu.
47	Pour le barrage 3 de Glen Miller à l'emplacement B, à l'alinéa 1.4.2.2, il est indiqué « un nouveau barrage routier comportera un nouveau tablier d'accès routier calculé pour supporter toutes les charges routières relatives aux camions en Ontario prescrites à la norme CSA S6-F14, Code canadien sur le calcul des ponts routiers ». Prière de confirmer, selon la norme S16-F14, que la charge de circulation routière sur le pont sera : a) CHARGE DES CAMIONS EN ONTARIO CL1-625; b) le nombre de voies chargées sera de deux (2); c) catégorie de route : B.	L'objectif est de disposer d'un tablier capable de supporter des véhicules d'entretien. Pour respecter cette exigence, le tablier doit pouvoir supporter, au minimum, une charge de camion correspondant à la norme CL1-625-ONT. Le tablier aura une seule voie.
48	Est-ce que la portée des travaux englobe des essais en usine pour les appareils mécaniques et de contrôle?	Des essais en usine ne sont pas nécessaires, mais l'expert-conseil principal ou les membres de son équipe devraient effectuer des visites d'atelier et des inspections au cours de la fabrication/l'assemblage des divers équipements ou composants
49	À la section 1.4.1.2.I de la DP, l'Énoncé des travaux englobe la prise de dispositions pour l'acquisition ou la location de terres. Peut-on présumer que l'expert-conseil principal recensera les terres dans le cadre des études conceptuelles (qui doivent être achevées en janvier 2017, selon la modification no 001) et que TPSGC prendra des dispositions en vue de	Le directeur des travaux sera chargé de désigner et d'acquérir ou de louer des terres supplémentaires, hors des terrains de PC, requis pour son utilisation ou celle de l'entrepreneur dans le cadre des travaux sur les emplacements. Sauf pour aider le directeur des travaux à désigner les terrains supplémentaires nécessaires, l'expert-conseil

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ754-171285/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.076951.138

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

PWL-6-39078

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1041

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

<p>l'acquisition ou de la location avant le début de la construction (juillet 2017)? Est-ce que l'expert-conseil principal participera aux négociations avec le propriétaire des terres en vue de l'acquisition ou de la location? Est-ce que TPSGC/Parcs Canada a déjà recensé les terres qui pourraient être acquises ou louées?</p>	<p>principal ne sera pas impliqué dans les travaux liés à l'acquisition ou la location de ces terrains supplémentaires ou aux négociations connexes.</p>
--	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES